



LE 16 NOVEMBRE : GREVE INTERPROFESSIONNELLE

*Avec la Fédération FO de l'enseignement
et la Fédération FO des fonctionnaires,
le SNUDI FO appelle tous les enseignants à la grève et
à participer à la manifestation*

RDV dans le cortège FO, devant l'UD FO 13 à 10H
en présence de **Jean-Claude MAILLY** (secrétaire général de FO)
et de **Franck BERGAMINI** (secrétaire départemental UD FO 13)

Le 16 novembre prochain, les organisations FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF et FIDL appellent les salariés du public et du privé, les étudiants, les lycéens à une journée de mobilisation interprofessionnelle contre l'offensive de régression sociale engagée par le gouvernement. [Voir l'appel intersyndical](#)

La FNEC FP-FO appelle l'ensemble des personnels de l'enseignement, de la culture, de la formation professionnelle à se réunir dans les écoles, les établissements, les services, pour affirmer les revendications, et décider la grève le 16 novembre.

- **Le retrait des ordonnances Macron**
- **Le maintien du statut général et des statuts particuliers**
- **L'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice**
- **Le maintien du baccalauréat, diplôme national et premier grade universitaire**
- **L'abandon du projet de loi instaurant la sélection à l'entrée à l'université**
- **La défense de l'enseignement professionnel sous statut scolaire**

Retrait des ordonnances !

Immédiatement après avoir décidé la hausse de la CSG, le gel des salaires dans la Fonction publique, la suppression de 150 000 contrats aidés et de 120 000 postes de fonctionnaires, le gouvernement a signé les ordonnances pour en finir avec le code du travail, avec les garanties collectives.

Son objectif : permettre aux patrons, entreprise par entreprise, de déroger aux garanties du code du travail, des conventions collectives, pour baisser les salaires, faciliter les licenciements, aggraver la flexibilité, la précarité.

En maintenant et en aggravant les contre-réformes (rythmes scolaires, réforme du collège, réforme de l'évaluation des enseignants, réforme territoriale...), le gouvernement indique sa volonté de pulvériser toutes les garanties statutaires pour les remplacer par l'arbitraire local.

Maintien du Baccalauréat, diplôme national et premier grade universitaire !

Dans le droit fil des ordonnances, le projet de loi sur l'accès à l'université marque un véritable basculement. Il instaure de fait la sélection à l'université. Il met en place toutes les conditions de la disparition du baccalauréat comme premier grade universitaire. Le futur APB devra faire des « propositions personnalisées » pour opérer un tri selon le « profil du lycéen ». C'est la raison pour laquelle le gouvernement entend individualiser les parcours en lycée.

Le gouvernement a déjà fait part de son intention d'introduire une part importante de contrôle continu dans le baccalauréat, ce qui veut dire en finir avec le baccalauréat comme diplôme national, reposant sur des épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes.

Pour en savoir plus :

[Sélection à l'Université – Préparons le rapport de force pour mettre en échec l'offensive du gouvernement contre le baccalauréat](#)

[Le CSE rejette le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants](#)

Défense de l'enseignement professionnel sous statut scolaire !

En vue de la réforme de la formation professionnelle, la ministre du travail annonce son intention de remettre en cause l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, et de généraliser l'apprentissage sous la responsabilité directe des branches et des entreprises. Selon la ministre, « elles doivent être plus associées dans la construction des diplômes avec les régions. Ces dernières devront définir une offre de cursus qui corresponde aux besoins des entreprises du territoire et les branches évalueront les besoins à l'échelle nationale ».

En finir avec la formation professionnelle sous statut scolaire pour satisfaire aux besoins du patronat, voilà le contenu de la généralisation de l'apprentissage !

A lire aussi

[L'appel intersyndical des fédérations de fonctionnaires](#)

[L'appel de la fédération FO de l'enseignement](#)

FO Fonction publique : [Halte à la maltraitance du service public](#)

J - 2 pour se déclarer gréviste

>ICI< la déclaration d'intention de grève à remplir et à transmettre à votre IEN.

Dernier délai le **lundi 13 novembre avant minuit** (par courrier ou fax à la circo) ou **mardi 14 novembre à 8h00** avec votre mail académique

Précisions importantes :

1/ Lors de notre dernière entrevue avec le DASEN, il a été confirmé au SNUDI FO que la déclaration d'intention de grève était un devoir pour le fonctionnaire enseignant, dicté par la loi du 20 août 2008 (SMA). Bien que nous demandions l'abrogation de cette loi, elle continue de s'imposer. Le fonctionnaire refusant de s'y soumettre s'exposerait à des sanctions administratives, tel que le retrait d'un jour d'AGS dans son calcul de carrière.

Pour cette raison, le SNUDI FO 13 refuse d'exposer les collègues à ces sanctions et demande de remplir les déclarations préalables.

2/ Les délais pour rendre les déclarations préalables sont rappelés dans la loi du 20 août 2008 : **au moins 48h avant le début du service de l'enseignant**, comprenant au moins un jour ouvré. **Ainsi, une mairie ou un IEN ne peut demander de rendre la déclaration d'intention de grève avant ce délai !**

Regroupons-nous et organisons-nous pour défendre nos droits !

Participez nombreux aux RIS du SNUDI FO 13 !

Voir les dates → [ICI](#)

SYNDIQUEZ-VOUS AU SNUDI FO 13 !

Carte 2018 déjà disponible → [ICI](#)